

ACTION URGENTE

YÉMEN. UN UNIVERSITAIRE YÉMÉNITE DÉTENU AU SECRET

Youssef al Bawab, enseignant et homme politique, est détenu au secret au Bureau de la sécurité politique à Sanaa depuis le 2 avril 2019. Il court un risque élevé de subir des actes de torture. Il est privé de liberté depuis le 20 octobre 2016. En avril 2017, il a été inculpé d'infractions passibles de la peine capitale. Les poursuites judiciaires à son encontre ont été entachées de graves irrégularités : disparition forcée, détention provisoire d'une durée excessive, retards injustifiés pendant le procès, allégations de torture et autres mauvais traitements, privation de la possibilité de consulter un avocat et privation de soins médicaux. Amnesty International appelle les autorités houthies *de facto* à abandonner toutes les charges à son encontre et à le libérer immédiatement, car elle estime qu'il est poursuivi sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, destinées à le sanctionner pour avoir exercé, pourtant pacifiquement, son droit à la liberté d'expression.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Représentant de l'Ansarullah aux négociations de paix

Mohamed Abdelsalam

Courriel : mdabdalsalam@gmail.com

Twitter : @abdusalamsalah

Monsieur,

Youssef al Bawab, enseignant en linguistique à l'université de Sanaa, est détenu au secret depuis le 2 avril 2019, jour où il a comparu devant le Tribunal pénal spécial de Sanaa en même temps que 35 autres détenus. Ils sont notamment accusés d'espionnage pour le compte de la Coalition dirigée par l'Arabie saoudite, infraction obligatoirement punie de mort en vertu du droit pénal yéménite. Au cours du procès, Youssef al Bawab s'est adressé au juge au nom des autres détenus. Il a souligné que ceux-ci et lui-même avaient été soumis à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements tout au long de leur détention au Bureau de la sécurité politique à Sanaa, et qu'ils avaient notamment été roués de coups, suspendus au plafond et attachés au moyen de chaînes en fer. Le tribunal n'a pas réagi aux déclarations de Youssef al Bawab et le juge n'a pas diligenté d'enquête sur ses allégations de torture et autres mauvais traitements.

Le 6 avril 2019, Youssef al Bawab n'a pas été déféré au tribunal pour comparaître à l'audience suivante. Son avocat a demandé où il se trouvait, quel était son état de santé et s'il était toujours en vie ou non. Le tribunal n'a pas répondu.

Après son arrestation en 2016, Youssef al Bawab a été victime d'une disparition forcée qui a duré trois mois. Finalement, il a été transféré au Bureau de la sécurité politique à Sanaa et sa famille a été autorisée à lui rendre visite. Il n'a été autorisé à consulter un avocat qu'une seule fois lors de ses premiers interrogatoires, en mars 2017.

Je vous prie instamment d'abandonner les charges forgées de toutes pièces qui pèsent sur Youssef al Bawab et de le libérer immédiatement, car il est sanctionné pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Dans l'attente de sa libération, je vous engage à intervenir pour qu'il soit protégé de la torture et des autres mauvais traitements, bénéficie de soins médicaux adéquats, et puisse régulièrement consulter un avocat et recevoir la visite de sa famille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Youssef al Bawab, 45 ans, père de cinq enfants, est un enseignant en linguistique et une personnalité politique. Il est jugé en même temps que 35 autres détenus qui ont tous été arrêtés entre 2015 et 2016 par les Houthis et les forces alliées.

Le 20 octobre 2016, Youssef al Bawab a été arrêté arbitrairement alors qu'il sortait de sa mosquée locale, à Sanaa. Plus tard, dans la nuit, les autorités houthies *de facto* ont fait une descente à son domicile, où vivent sa femme et ses cinq enfants, et ont saisi ses biens, dont son ordinateur personnel et 150 documents universitaires. La disparition forcée de Youssef al Bawab a duré pendant trois mois avant que sa famille ne réussisse à le localiser au Bureau de la sécurité politique et ne soit autorisée à lui rendre visite. Il a été interrogé pour la première fois en mars 2017 en présence de son conseil - il s'agit de la seule fois où il a été autorisé à consulter un avocat. Il a ensuite été inculpé, le 8 avril 2017, en même temps que 35 autres détenus, de plusieurs infractions, passibles de la peine capitale pour la plupart, notamment d'avoir aidé la coalition dirigée par l'Arabie saoudite en lui fournissant des renseignements sur ses objectifs militaires et d'avoir organisé des assassinats. Tout au long de sa détention, les poursuites contre Youssef al Bawab ont été entachées de graves irrégularités. Ces irrégularités sont notamment les suivantes : disparition forcée, détention provisoire d'une durée excessive, retards injustifiés pendant le procès, détention au secret, allégations de torture et autres mauvais traitements, privation de la possibilité de consulter un avocat et privation de soins médicaux.

Toutes les parties au conflit, y compris les forces houthies, le gouvernement yéménite, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ainsi que les forces yéménites soutenues par les Émirats, se sont livrées à des pratiques de détention arbitraire. Dans les zones sous leur contrôle, les forces houthies ont arrêté et détenu arbitrairement des détracteurs et des opposants, ainsi que des [journalistes](#), des [défenseurs des droits humains](#) et des [membres de la communauté baha'i](#), dont beaucoup ont subi des procès iniques, une détention au secret ou encore une disparition forcée. La majorité des personnes visées étaient des dirigeants, des membres ou des sympathisants du parti politique Al Islah. Le gouvernement yéménite reconnu par la communauté internationale a harcelé, menacé et détenu arbitrairement des défenseurs des droits humains et d'autres militants. Dans le sud du pays, les forces yéménites soutenues par les Émirats arabes unis ont mené une [campagne de détentions arbitraires et de disparitions forcées](#). En mai 2018, Amnesty International a publié un rapport exposant de manière détaillée les cas de 51 hommes détenus dans un réseau de prisons secrètes par des forces émiriennes et yéménites opérant en dehors du contrôle du gouvernement yéménite, y compris des personnes détenues entre mars 2016 et mai 2018.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe ou anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 MAI 2019.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Youssef al-Bawab (il)